

# COLIS DE FIN D'ANNEE

**DU MARDI 03/12/2024 AU SAMEDI 4 JANVIER 2025**

## **1 Seul Colis 5 kg maximum.**

- Les denrées alimentaires devront pouvoir se conserver durant 24 heures au moins à température ambiante.
- Les produits nécessitant d'être conservés au frais ne seront pas autorisés.

## **LE COLIS doit être apporté à l'établissement par :**

- **Une personne majeure titulaire d'un permis de visite en cours de validité.** (Sauf inactif).
- Bénévole d'association, visiteur de prison, consulats, aumôniers.
- A titre exceptionnel, une personne ayant obtenu une autorisation préalable de la direction, (n'ayant pas de permis de visite). Cette autorisation est tracée dans un fichier mis à jour quotidiennement par la direction .
- Tout colis dont le contenu ou une partie du contenu apparaît non autorisé sera refusé.

## **LES REMISES DE COLIS AURONT LIEU :**

**A L'ACCUEIL FAMILLES AIX 2**

**DU MARDI AU SAMEDI DE 07H50 à 11H00 ET DE 13H20 à 15H30**

LE DEPÔT PEUT SE FAIRE EN DEHORS D'UN RENDEZ VOUS AU PARLOIR (conseillé)

## **Obligatoire**

- **Pièce d'identité en cours de validité**
- Feuille d'inventaire signée à joindre au colis (disponible à l'accueil)